



ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Marne

caf·fr

Présentation du Comité Départemental des Services aux Familles et du Schéma Départemental des Services aux Familles 51



PRÉFET
DE LA MARNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



M
Marne
LE DÉPARTEMENT

1




ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Marne

caf·fr

1/ Présentation du CDSF

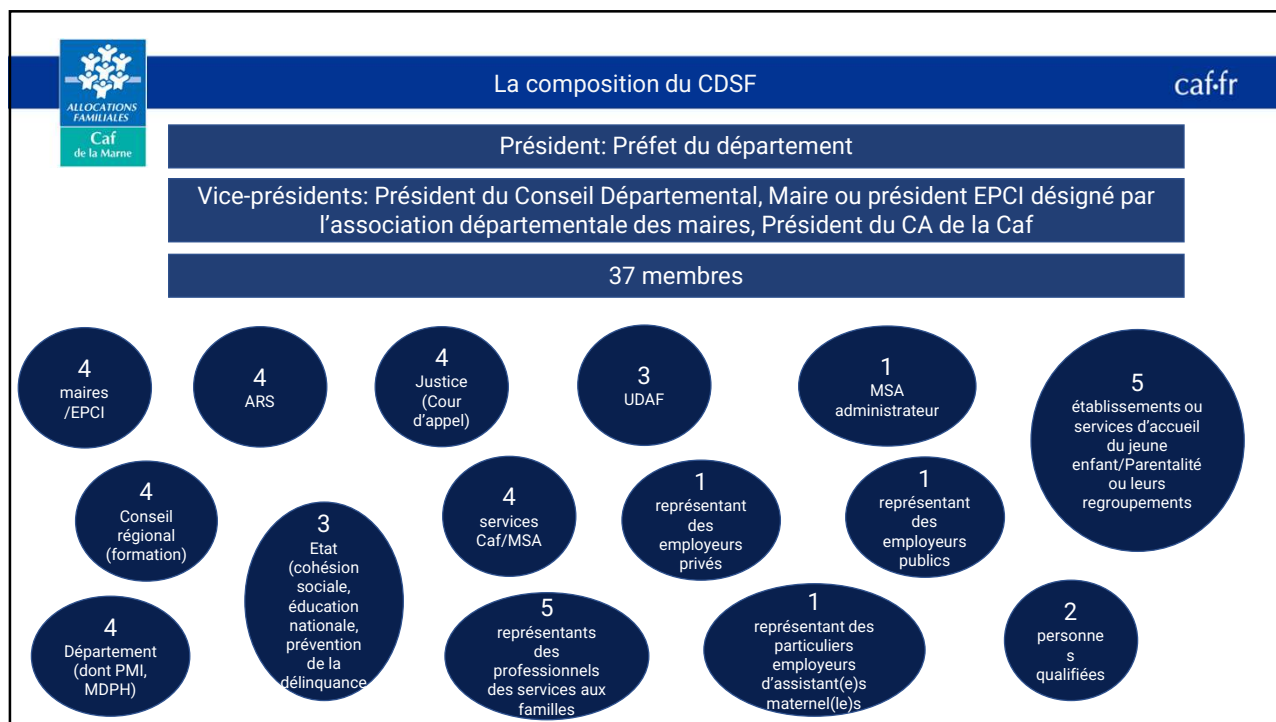
2


caf-fr

Un cadre législatif

- Ordonnance du 19.05.21,
- Décret du 14.12.21 et
- Circulaire du 3 juin 2022 relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles

3



4



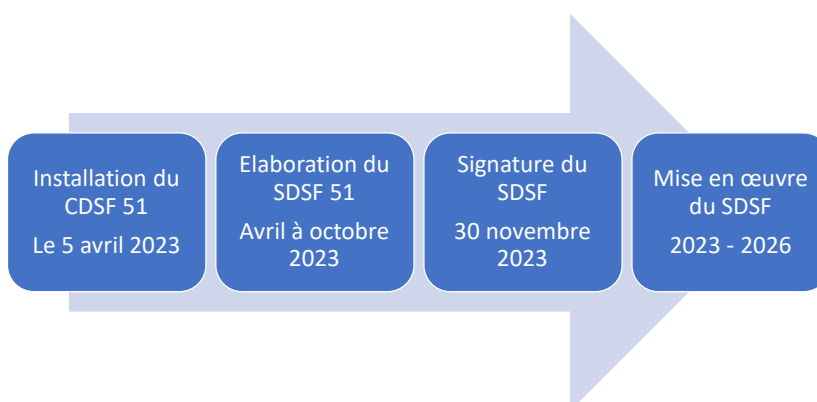
Les attributions du CDSF

- Une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles, ainsi qu'au suivi et aux améliorations de leur qualité.
- Il étudie toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité dans le département, et propose, dans le cadre des orientations nationales et locales relatives aux services aux familles, les mesures permettant de favoriser leur maintien et leur développement.
- Il établit un schéma départemental des services aux familles pluriannuel et évalue sa mise en œuvre.

5



Calendrier de mise en œuvre



6



cafr

2/ Le SDSF 51 2023 - 2026

7



cafr

Les 3 finalités du SDSF

- **Recueillir les besoins** des familles via un diagnostic socio-démographique quantitatif et qualitatif ;
- **Bâtir une politique familiale globale** intégrant les enjeux de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et du logement ;
- **Coordonner les différents acteurs** agissant dans le domaine des politiques familiales.

8



Méthodologie

- Bilan du SDSF précédent
- Elaboration d'un diagnostic :
 - Recueil des données existantes
 - Consultations des partenaires
- Co-construction des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, 4 axes d'intervention:
 - Planifier la couverture territoriale des offres de services
 - Planifier une offre de service de qualité
 - Réduire les inégalités socio-familiales
 - Protéger les familles face aux risques

9



Les orientations du SDSF 51

Planifier la couverture territoriale des offres de services

- Axe 1 : Déployer le **Service Public de la Petite Enfance** (guichet unique, développer les offres collectives, soutenir la profession des Assmat)
- Axe 2 : Penser une **politique loisir** ambitieuse (soutenir les ALSH, renforcer la politique vacances)
- Axe 3 : Achever la couverture territoriale des offres de **parentalité** (renforcer la visibilité de l'offre parentalité, regrouper certaines offres, développer le « parcours naissance »)
- Axe 4 : Structurer et coordonner les offres **jeunesse** (guichets uniques d'information, parcours jeunes, valoriser l'engagement citoyen)
- Axe 5 : Poursuivre le développement des offres **d'animation de la vie sociale** (accompagner les structures, renforcer le maillage des EVS, mettre en réseau les acteurs)

10



Les orientations du SDSF 51

caf-fr

Planifier une offre de service de qualité

- Axe 1 : Bâtir un plan de prévention et de lutte contre la **maltraitance** (identifier et accompagner les structures à risques, renforcer les contrôles)
- Axe 2 : Planifier la **transition écologique** des offres de services (rénovation énergétique des structures, recyclage, bio, éducation à l'écologie)
- Axe 3 : Faire de la Marne une **vitrine des innovations sociales** territoriales (créer un environnement réglementaire et financier favorable, s'appuyer sur la satisfaction des besoins)

11



Les orientations du SDSF 51

caf-fr

Réduire les inégalités socio-familiales

- Axe 1 : Renforcer l'accessibilité des structures (accessibilité financière, géographique, handicap)
- Axe 2 : Accompagner les parents en difficultés (prévenir le décrochage scolaire, prévenir les séparations, accompagner les ruptures familiales)
- Axe 3 : Faire de la Marne un « territoire zéro non recours » (aller vers usagers, inclusion numérique)
- Axe 4 : Redonner du pouvoir d'agir aux citoyens en situation de vulnérabilités sociales (coordonner les interventions du travail social, réinsertion professionnelle)

12



Les orientations du SDSF 51

caf·fr

Protéger les familles face aux risques

- Axe 1 : Assurer la **sécurité physique** des familles face aux violences physiques (lutte contre les violences intra-familiales, sécuriser les accueils, prévention de la radicalisation terroriste)
- Axe 2 : Conjuguer les politiques sociales avec les politiques de **prévention de santé publique** (éducation à la santé, accès aux soins, accès aux droits)
- Axe 3 : Lutter contre le **mal logement** (prévention des expulsions locatives, lutte contre la non décence)
- Axe 4 : Renforcer la **solidarité intergénérationnelle** (valoriser les actions, soutenir les aidants familiaux)

13

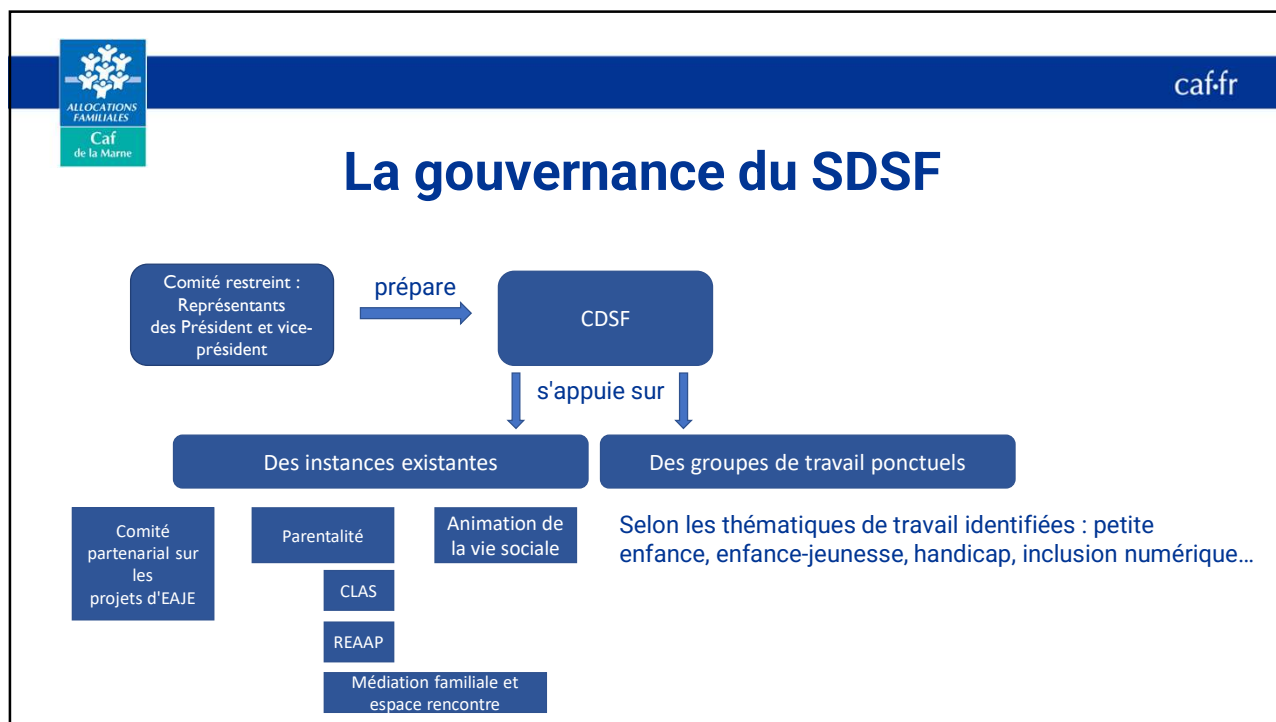


caf·fr

Une ligne de conduite: Internaliser la complexité, externaliser la simplicité

- **Articuler le SDSF** avec les autres schémas et contrats locaux existants sur le territoire
- **Coordonner** les appels à projets et les décisions de financements
- Faire du SDSF un espace **participatif**, associant les partenaires, les professionnels et les usagers dans la formulation/évaluation des politiques familiales

14



15



16



Les priorités d'action identifiées

1. Poser les jalons du **service public de la petite enfance**, premier fondement du service public des familles ;
2. Renforcer le **plan de lutte contre les violences** intra-familiales et les maltraitances signalées au sein des structures d'accueil du public ;
3. Mettre un plan à destination des territoires ruraux:
 - a. Plan de soutien avec les travailleurs saisonniers
 - b. Articuler SDSF et plan France Ruralités
 - c. Articuler les CTG avec les contrats ruraux d'éducation
4. Renforcer la politique d'**accompagnement des parents en difficultés** (lutte contre le décrochage scolaire, médiation familiale, espace de rencontre...) ;
5. Lutter contre l'**habitat indigne** : coordonner les dispositifs existants ; lutter contre la précarité énergétique
6. Déployer des **parcours usagers** inter-institutionnels, destinés à mieux coordonner les dispositifs existants :
 - a. Parcours monoparentalité
 - b. Parcours jeunesse : structurer et coordonner les offres jeunesse existantes
 - c. Parcours naissance
 - d. Parcours handicap
 - e. Autres parcours si besoins

17



Déploiement des comités techniques et groupes de travail pour répondre aux objectifs du SDSF

- **Mise en place de 4 comités techniques**
 - **Petite enfance**
 - **Enfance-jeunesse**
 - **Animation de la vie sociale**
 - **parentalité**
- **Mise en place des groupes de travail**

18



caf.fr

Merci de votre attention